**Exposition Collective Visu’Elles 2022-2023**

**Informations générales et règlements généraux**

Thème : **« VIVANTE »**

Cette exposition, organisée annuellement dans le cadre de la Journée Internationale des droits des Femmes conjointement par les deux centres de femmes de Charlevoix, rassemble des femmes de tous les horizons qui s’engagent sur une base volontaire à réaliser des œuvres de façon individuelle ou collective. Le processus de création est une occasion pour les femmes, professionnelles ou amateures, de s’exprimer à travers la photo, la sculpture, la peinture, le dessin, le collage ou l’œuvre littéraire, dans le but d’exposer leurs œuvres au grand public dans deux expositions distinctes présentées dans les villes de La Malbaie et de Baie-Saint-Paul.

**Elle permet aux femmes :**

* D'exprimer leur vision du monde par les arts;
* De sensibiliser la population à ces visions féministes;
* D'avoir de la visibilité;
* De créer un sentiment de solidarité et tisser des liens;
* D'échanger entre elles qu’elles soient amateures ou professionnelles.

**Règlements généraux**

1- La fiche d’inscription doit être dûment remplie et retournée par courriel, courrier ou en personne, au plus tard le 9 janvier 2023.

2- Le coût d’inscription de 15,00 $ doit être payé lors de l’inscription auprès de votre centre en argent, par chèque ou de manière électronique. Il inclut des frais de vernissage et un album souvenir de l’exposition.

3- Une photo ou un croquis de l’œuvre en cours de création ou à réaliser, doit accompagner la fiche d’inscription.

4- Les dossiers d’inscription seront évalués par un comité de sélection selon les critères ci-dessous:

* Les dimensions de l’œuvre respectent les valeurs maximales de 24 x 36 ou 30 x 30 pouces avant l’encadrement s’il y a lieu.
* Le propos de l’œuvre est cohérent avec le thème.
* L’œuvre est réalisée pour l’exposition Visu’Elles en cours et n’a pas été exposée dans le cadre d’une autre exposition ou dans les médias ou médias sociaux.
* L’œuvre est réalisée par une ou des femmes.
* L’œuvre dispose d’un système d’accrochage solide et esthétique.
* Si elle est en trois dimensions (sculpture, moulage, etc.), l’œuvre dispose d’un socle de présentation.
* L’œuvre témoigne d’une attention particulière portée à sa finition et à sa présentation.

5- L'exposition collective Visu’Elles s’adresse principalement aux femmes de Charlevoix sauf exception qui seront traitées au cas par cas par le Centre femme concerné.

6- Pour des fins de transport, l'œuvre doit être convenablement emballée et identifiée lors du dépôt de celle-ci.

**Informations générales**

|  |
| --- |
| **Échéancier Visu’Elles 2022-2023** |
| 5 octobre 2022 | Rencontre d’information et choix du thème édition 2023 |
| 9 novembre | Rencontre des artistes intéressées, échange autour du thème retenu |
| 9 janvier 2023 | Date limite d’inscription (dépôt de la fiche d’inscription et paiement du coût) |
| 9 février 2023 | Rencontre du comité de sélection des œuvres (validation des critères) |
| 27 février 2023 | Date limite de remise des textes accompagnant l’œuvre (cartel et démarche artistique) et de la photo de l’artiste |
| 7 mars 2023 | Date limite pour le dépôt des œuvres lors d’un 5 à 7 de présentation entre artistes participantes |
| 16 mars 2023 | Vernissage à l’Espace culturel de la Bibliothèque Laure-Conan à La Malbaie |
| 16 mars au 30 avril 2023 | Tenue de l’exposition du Centre-femmes aux Plurielles à la Malbaie |
| À déterminer | Vernissage à Baie-Saint-Paul |
| À déterminer | Tenue de l’exposition du Centre femmes de Charlevoix à Baie-Saint-Paul |
| 29 et 30 mars 2023 | Récupération des œuvres par les artistes |

* Si nécessaire, le comité de sélection peut demander à l’artiste d’apporter certaines modifications à l’œuvre ou aux textes l’accompagnant. Si c’est le cas, un délai de 3 semaines sera accordé avant le vernissage.
* Chaque artiste devra fournir deux textes pour accompagner l’œuvre. Un cartel, soit une brève description de l’œuvre, apposé à côté de celle-ci dans le cadre de l’exposition, ainsi qu’un bref texte décrivant la démarche artistique. Ce dernier figurera dans l’album souvenir de l’exposition. Après la réception de toutes les inscriptions, les artistes recevront des directives pour la rédaction de ces textes. La valeur estimée de l’œuvre devra être donnée pour des fins d’assurance. Une photo de l’artiste devra aussi être fournie pour l’album.
* Lors du dépôt des œuvres, une rencontre entre artistes participantes aura lieu afin que chacune puisse présenter son œuvre et qu’un échange ait lieu entre elles.
* Les œuvres doivent demeurer sur le lieu d’exposition pour toute la durée de celle-ci. De plus, chaque participante doit absolument récupérer son œuvre ou déléguer une autre personne à la date qui sera indiquée pour le faire.

Pour plus d’informations :

**Krystel Duchesne**

**Centre-Femmes aux Plurielles**

**71, rue Sainte-Catherine, La Malbaie**

**418-665-7459, poste 201**

**animatriceintervenante@cfplus.org**

**Floor Bruno**

**Centre des femmes de Charlevoix**

**595, rue Georges-E-Tremblay, Baie-Saint-Paul**

**418-435-5752**

**floor.bruno@cdfdc.org**